



Cavalier & King Charles Spaniel club des Schweiz  
Club Suisse du Cavalier & King Charles Spaniel

Secrétariat SCS  
Postfach  
4710 Balsthal

Ardon, le 25.05.2024

**Concerne : Demande de changement du règlement d'élevage à savoir l'article 3.3 du Règlement d'élevage complémentaire au RESCS et aux DA/RESCS (valable depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018).**

### **Demande de modification de l'article 3.3**

#### Actuellement :

#### **3.3 Nombre de portées des étalons**

Jusqu'à l'âge de trois ans révolus (3<sup>e</sup> anniversaire), les étalons sont autorisés à concevoir trois portées ; entre le 3<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> anniversaire, le nombre de portées admises est de 5. Si un étalon a conçu moins de 3 portées avant l'âge de trois ans, il peut concevoir plus de 5 portées (pour un total maximal de 8 portées jusqu'au 7<sup>e</sup> anniversaire). Au delà des 7 ans révolus, le nombre de portées n'est plus limité.

#### Proposition :

#### **3.3 Nombre de portées des étalons**

Jusqu'à l'âge de trois ans révolus (3<sup>e</sup> anniversaire), les étalons sont autorisés à concevoir 3 portées ; entre le 3<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> anniversaire, le nombre de portées admises est de 8. Si un étalon a conçu moins de 3 portées avant l'âge de trois ans, il peut concevoir plus de 8 portées (pour un total maximal de 11 portées jusqu'au 7<sup>e</sup> anniversaire). Au-delà des 7 ans révolus, le nombre de portées n'est plus limité.

#### **3.3.1 Élever le nombre de portées par étalons**

Les étalons de trois ans révolus (3<sup>e</sup> anniversaire) qui présentent, en plus des examens obligatoires déjà en vigueur, un examen par IRM pour la malformation de Chiari / syringomyélie et un examen cardiaque par échographie et auscultation qui justifient son aptitude à l'élevage, seront affranchis de toute limite du nombre de portées.

Un suivi cardiologique, selon le protocole en vigueur, sera nécessaire pour garantir cette règle.

Cordialement,  
Le président du CCS

Luca Sangiorgio